



***Les eaux pluviales doivent être gérées à la parcelle.  
Apileau intervient auprès de promoteurs immobiliers et de collectivités locales dans la gestion du débit fuite par pompage.***

---

#### CLIENT

DIVERS (69)

---

#### ACTIVITÉ

Promoteurs immobiliers, collectivités locales et industries

---

#### PROBLÉMATIQUE

Gestion des eaux pluviales.

Tout projet actuel est dans l'obligation de gérer les eaux pluviales à la parcelle.

Il est donc nécessaire de réaliser des études pour déterminer les besoins de stockage (tout ou partie de ces eaux pluviales) et la possibilité du renvoi de ces eaux sur un réseau spécifique ou unitaire à un débit fixé (imposé en général de 2 à 5 l/s).

---

#### SOLUTION APILEAU

Étude des besoins selon la parcelle.

Équipement à façon des ouvrages souterrain de stockage des eaux pluviales :  
en béton ou en acier galvanisé.

Entretien des installations de pompage dédiées.

---

#### RÉALISATION

Budget estimatif : 5 à 10 000 € HT selon les équipements